



26 octobre 2018

Satisfecit de l'association des DRH des grandes collectivités suite à l'introduction de l'exonération du jour de carence pour les femmes enceintes dans le protocole sur l'égalité professionnelle femmes hommes dans le secteur public

L'association des DRH des grandes collectivités se réjouit de l'exonération de la journée de carence pour les femmes enceintes.

Cette exonération, consentie par le gouvernement le 24 octobre, dans le cadre des discussions sur le projet d'accord pour l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la fonction publique, pourrait être reprise dans la loi sur la fonction publique.

Elle regrette toutefois l'énergie déployée pour une mesure qui aurait dû être prise dès le rétablissement de la journée de carence comme l'association l'avait proposée lors des discussions parlementaires.

Engagée depuis sa création dans un travail de fond pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations, l'association restera attentive pour une mise en œuvre effective de cette mesure.